

**AUX CONTRIBUABLES DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 11-22**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le
soussigné directeur général par intérim que le:**

**« RÈGLEMENT 11-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 06-19 CONCERNANT
LA RÉGIE INTERNE DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC »** adopté le 13 septembre
2022 et entré en vigueur le 15 septembre 2022, date de la publication.

Une copie de ce règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse
suivante : <https://municipalitepontiac.com/politiques-et-reglements/>

DONNÉ À PONTIAC, (Québec), ce 15 septembre 2022

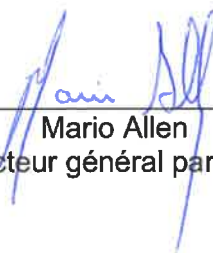


Mario Allen
Directeur général par intérim

CERTIFICAT de PUBLICATION

*Je, soussigné, résidant à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé
en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité entre 8h00 et 16h00, le 15 septembre,
l'an deux mille vingt-deux.*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^{ème} jour de septembre, l'an deux mille vingt-deux.



Mario Allen
Directeur général par intérim